



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 05/20250205

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA MAISON DE RETRAITE FIRMIN DIEU ET LA CRECHE
COMMUNALE LES MARSUPIAUX.**

**THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétence des communes.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **CINQ FÉVRIER**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUEARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOUEARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - CRAS A. - LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FINAZ P. - LAVOISIER E. - DEVILLERS T. - DE MUYNCK A.

Absent(s) excusé(s) : BACQUET F. - LAMBERT A.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme Martine RICARD.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. Cédric GUILLEMOT.
M. LEFEBVRE M. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HEILLY

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 21	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 30/01/2025

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un partenariat est proposé entre la maison de retraite Firmin Dieu et la crèche communale Les Marsupiaux. Ce projet a pour objectif de favoriser les rencontres intergénérationnelles en organisant, tout au long de l'année, des rencontres autour d'activités et de projets communs. Ces activités visent à permettre aux participants de partager des moments de plaisir en « étant » et en « faisant » ensemble.

Les projets et activités seront élaborés conjointement par les animateurs de la maison de retraite et les professionnelles de la crèche.

Les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sont définies dans une convention annexée à la présente délibération. Il est précisé que ce partenariat est réalisé sans aucune contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat entre la maison de retraite Firmin Dieu et la crèche communale Les Marsupiaux, tel que détaillé dans la convention annexée.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat annexée, ainsi que tout avenant éventuel, et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 05 février 2025

Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR.



Le Maire,

Didier DINOARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le

11 FEV. 2025

11 FEV. 2025

Le Maire,

Didier DINOARD



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

11 FEV 2025

SLOW

ID : 080-218007508-20250205-05_20250205-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Número de l'acte : **05_20250205**
 Objet : **05-20250205 Délib Convention partenariat entre crèche et maison de retraite**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
 Identifiant unique : 080-218007508-20250205-05_20250205-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250205-05_20250205-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 05_20250205 D__lib Convention partenariat entre cr__che et maison de retraite.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250205-05_20250205-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	118 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 05_20250205 _ ANNEXE CONVENTION CRECHE_MAISON DE RETRAITE.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250205-05_20250205-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	83.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	11 février 2025 à 10h32min49s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	11 février 2025 à 10h49min01s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude

En attente de transmission 11 février 2025 à 10h50min47s
Transmis 11 février 2025 à 10h51min04s
Acquittement reçu 11 février 2025 à 10h51min16s

Accepté par le TdT : validation OK
Transmis au MI
Reçu par le MI le 2025-02-11



Structure multi accueil municipale

Les Marsupiaux

2 A rue du maréchal Foch

80800 Villers Bretonneux

03 22 44 70 09

03 22 44 70 09

Résidence Firmin Dieu Ehpad

56 rue d'Herville

80800 Villers- Bretonneux

03 22 48 50 70

Convention de (Septembre 2024 à Juillet 2025)

Relative à l'accueil des résidents de la maison de retraite de Villers- Bretonneux et de leurs encadrants et animateurs à la structure multi accueil municipale « Les Marsupiaux » de Villers – Bretonneux.

Et de l'accueil des enfants de la structure multi-accueil « Les Marsupiaux » à la maison de retraite de Villers –Bretonneux.

ENTRE

La Résidence Firmin Dieu, maison de retraite de Villers-Bretonneux

Représenté par Madame Madurel Corinne Directrice

ET

La structure multi accueil municipale « Les Marsupiaux », 2 A rue du maréchal Foch, 80800 Villers Bretonneux

Représentée par : Mr Dinouard Didier Maire de Villers –Bretonneux

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de programmer et d'organiser la venue au sein de la structure multi accueil municipale « Les Marsupiaux » des résidents de la maison de retraite de Villers-Bretonneux et de leurs animateurs et encadrants

Et de la venue des enfants de la structure multi-accueil « Les Marsupiaux » à la maison de retraite de Villers –Bretonneux.

Il s'agit essentiellement de prendre plaisir à "être" et "faire" ensemble autour du projet de « RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES »

ARTICLE 2 : Durée, fréquence et engagement des 2 parties

Les rencontres seront programmées par les 2 parties plusieurs fois dans l'année en fonction des disponibilités de chacun.

Ces rencontres sont préparées par les acteurs des deux lieux de vie :

- les animateurs de l'EHPAD
- les professionnelles de la structure « LES MARSUPIAUX »

Afin de :

- garantir la sécurité physique et psychique de chaque participant
- de définir ensemble les modalités et les objectifs communs

Les rencontres ont généralement lieu le matin de 10h à environ 11h30

ARTICLE 3 : Responsabilité des 2 parties

Les résidents demeurent sous la responsabilité des animateurs et encadrants de la maison de retraite

Les enfants demeurent sous la responsabilité du personnel d'encadrement de la structure multi accueil « Les Marsupiaux »

Dans l'éventualité d'un accident survenant lors de ces rencontres, l'ensemble des dommages sera pris en charge par l'assurance responsabilité civile de la personne concernée.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 5 : Confidentialité et secret professionnel

Les deux parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

Monsieur Didier Dinouard
Maire de Villers-Bretonneux

Madame Madurel Corinne
Directrice de la Maison de Retraite
De Villers-Bretonneux

11 FEV. 2025

